



## SURVEILLER LES MESSAGES CONTRADICTOIRES DU MAEP

*La gouvernance continentale du MAEP manque de transparence*

Il n'est pas surprenant qu'on reçoive des messages contradictoires de la part du MAEP et à son sujet. En fait, il serait étonnant qu'un programme aussi vaste et ambitieux que celui du MAEP soit exécuté sans obstacles et déceptions. Les problèmes sont donc inévitables au moment où les gouvernements relèvent le défi d'amorcer un nouveau dialogue avec la société civile afin d'en arriver à un consensus sur les domaines de gouvernance prioritaires et de convenir des améliorations à apporter. Il importe toutefois de faire preuve d'ouverture et d'honnêteté face aux difficultés.

Les fondateurs du MAEP ont jeté de solides assises sur lesquelles s'est patiemment édifié le MAEP au cours de ses cinq premières années d'existence. Les documents de base du MAEP exposent clairement ce qu'on attend de chacun des pays participant à cette démarche volontaire. Dans la majorité des cas, on a tenté honnêtement d'engager le dialogue nécessaire dans le but de faire avancer le processus d'auto-évaluation. Mais cinq années plus tard, au moment où l'on s'apprête à réaliser une deuxième évaluation dans des pays tels que le Ghana et le Kenya, on relève des exemples inquiétants de pays où le dialogue dont il est officiellement question dans le processus du MAEP n'a de dialogue que le nom. Quelle est donc la valeur de tels processus?

Heureusement, on compte encore de nombreux exemples de pays dont le gouvernement relève le défi et dialogue avec sa population, permet des consultations et des débats sans entraves portant sur des questions de gouvernance, et expose franchement ses problèmes à des experts africains délégués par le MAEP pour lui prodiguer des conseils. Mais puisque la voie à suivre est bien définie et que le verre est plus qu'à moitié plein, pourquoi des rumeurs commencent-elles à courir voulant que tel ou tel dirigeant essaie de s'accaparer le contrôle du MAEP, ou que telle ou telle personnalité éminente du MAEP succombe à la pression et renonce à ses principes ou à ses obligations?

Le MAEP a de nombreuses raisons de s'enorgueillir et n'a pas à dissimuler ses différences et ses difficultés. La lenteur du rythme du renouvellement des membres du Panel des personnalités éminentes et du personnel du Secrétariat du MAEP, et le manque de transparence des deux processus portent préjudice au MAEP. Qui plus est, le fait que le Secrétariat du MAEP choisit de ne pas se donner une stratégie de communication efficace et ouverte ne fait qu'exacerber le problème, laissant ainsi le champ libre aux critiques et aux colporteurs de rumeurs. Il faut renverser cette situation.

## DES NOUVELLES DU MAEP À L'ÉCHELLE NATIONALE

À la suite du coup d'État d'août 2008 en **Mauritanie**, l'**Union africaine** a suspendu la Mauritanie et exigé un retour immédiat au gouvernement constitutionnel. Durant son Sommet extraordinaire à **Cotonou**, en octobre 2008, le **Forum du MAEP** a annoncé qu'il suspendait lui aussi la Mauritanie du MAEP. La Mauritanie n'avait pas encore entamé son processus d'auto-évaluation.

Lors du Forum extraordinaire du MAEP à Cotonou, on a achevé les examens par les pairs du **Nigeria** et du **Burkina Faso**. Les rapports de ces pays étaient en suspens depuis le Forum du MAEP de juillet 2008, à **Sharm El Sheik**, en **Égypte**.

Le gouvernement de la **Sierra Leone** a nommé **Ousman Gbla** à la présidence de la Commission nationale (CN) du MAEP. M. Gbla, un universitaire de renom, est doyen de la Faculté des sciences sociales et de droit de l'Université de la Sierra Leone. D'importantes organisations de la société civile (OSC) ont été nommées à la CN au moment où la Sierra Leone se prépare à ce qui sera une période d'auto-évaluation décisive. On a relevé des signes inquiétants de problèmes de

gouvernance de plus en plus prononcés en Sierra Leone.

L'**Éthiopie** a commencé son processus d'auto-évaluation. Le 3 janvier 2009, le président de la Commission nationale (CN) du MAEP, **H.E. Tefera Walwa**, ministre du Renforcement des capacités, a annoncé aux participants provenant des partis de l'opposition représentés au Parlement et de diverses associations qu'un cabinet de consultants avait rédigé un document de 400 pages. Il a ajouté qu'on avait créé des conseils d'examen par les pairs aux niveaux régionaux, en plus des conseils fédéraux. On ne sait trop si des organisations non-gouvernementales siègent à ces conseils. Des OSC éthiopiennes soutiennent que la représentation des OSC dans le processus du MAEP en Éthiopie est carrément insuffisante. Il s'agit là d'un précédent inquiétant qui va à l'encontre des principes fondamentaux du MAEP (voir l'article à la p. 2).

Le **Mali** et le **Mozambique** ont achevé leurs évaluations; leurs rapports de pays devraient être présentés à des fins d'examen par les pairs lors du prochain forum du MAEP, à la fin de juin, à **Syrte**, en **Libye**. On rapporte une forte représentation de la société civile au sein des deux processus.

## TENDANCES MONDIALES EN MATIÈRE DE DROITS DES ONG – UNE NOUVELLE REVUE

*Des pays africains ont adopté des lois qui ciblent les ONG intervenant sur les droits de la personne et la démocratie.*

En mars 2009, l'**International Center of Not-for-Profit Law** a publié le premier numéro de *Global Trends in NGO Law*, une revue trimestrielle qui fait le point sur l'évolution des enjeux en matière de droits et de règlements qui touchent les organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit là d'une question clé pour le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, car en l'absence d'une société civile engagée dans des domaines tels que les droits de la personne et les droits démocratiques, le MAEP n'aura que peu de chances de réussir.

La première édition de la revue donne « *un aperçu de cinq nouveaux thèmes d'importance qui se dégagent des lois touchant les ONG, proposées ou adoptées au cours des deux dernières années, à savoir :*

- *des limites à la formation, au fonctionnement et aux activités des ONG dans des lois-cadres exhaustives sur les ONG;*
- *des restrictions de plus en plus rigoureuses en matière de financement étranger des ONG;*
- *des lois en matière de coopération internationale qui interdisent les échanges internationaux de connaissances, de capacités et d'expertise entre des ONG;*
- *le recours au financement public pour appuyer la société civile;*
- *l'utilisation d'encouragements fiscaux pour appuyer la politique de l'État à l'égard de la société civile. »*

Parmi les pays africains dont il est question, dans le premier numéro, on retrouve l'Éthiopie, l'Ouganda et la Sierra Leone, mais l'Éthiopie fait l'objet d'une attention particulière en raison de la nature draconienne de sa nouvelle loi. Le 6 janvier 2009, le Parlement de l'Éthiopie a adopté la *Proclamation for the Registration and Regulation of Charities and Societies*, que le journal qualifie de « *peut-être l'un des événements dont les médias ont le plus parlé en matière de droits relatifs aux ONG au cours de l'année écoulée* ». Selon la revue, la Proclamation a été « *vertement critiquée par des organisations internationales et des gouvernements, y compris Amnistie Internationale, CIVICUS, le Foreign Office du R.-U., le Parlement du Canada et de nombreux autres... La nouvelle proclamation impose de rigoureuses restrictions à la liberté d'association en Éthiopie. Entre autres : la nouvelle loi éthiopienne :*

- *exige l'inscription obligatoire de toutes les ONG (paragraphes 64(2) et 65(4));*
- *interdit à toute ONG qui reçoit plus de 10 % de son financement de l'étranger de s'engager dans des activités ayant trait à la défense des droits humains et démocratiques; à la promotion de l'égalité des nations, des nationalités et des peuples ainsi que des sexes et des religions; à la promotion des droits des personnes handicapées et des enfants; à la promotion de la résolution des conflits ou de la réconciliation; et à la promotion de l'efficacité des services de justice et d'application de la loi (article 2 et paragraphe 14(5));*
- *confère aux fonctionnaires de l'État des pouvoirs à peu près illimités d'obliger les organismes de bienfaisance et les sociétés à leur remettre leurs documents internes (article 85);*
- *crée des « administrateurs sectoriels » qui ont le pouvoir de superviser et contrôler les activités opérationnelles des organismes de bienfaisance et des sociétés (paragraphe 67(3));*
- *permet à l'organisme chargé des organismes de bienfaisance et des sociétés de suspendre les responsables des organisations et d'obliger, avec ou sans motif, les organisations à nommer une autre personne à titre de responsable (article 91). »*

Selon la revue, « *de nombreuses ONG éthiopiennes dépendent du financement étranger pour exercer et maintenir leurs activités. Par conséquent, la règle de la Proclamation qui interdit aux groupes qui reçoivent plus de 10 % de leur financement de l'étranger de réaliser une foule d'activités pourrait, en pratique, obliger des douzaines d'ONG à cesser leurs activités... Dans le même ordre d'idées, les dispositions qui permettent aux fonctionnaires de l'État d'assister aux réunions des ONG, de suspendre les responsables des ONG et de nommer leurs remplaçants auront des effets néfastes sur l'indépendance et la viabilité des ONG. »*

La revue cite ensuite un dirigeant de l'opposition parlementaire qui a dit que : « *Le gouvernement musellera les ONG et leurs dirigeants lorsqu'ils parlent des droits de la personne, lorsqu'ils parlent des droits démocratiques, lorsqu'ils parlent d'offrir une éducation démocratique aux citoyens.* » La revue poursuit en disant que : « *Le gouvernement de l'Éthiopie a nié avec vigueur ces accusations; comme l'a dit un responsable, "la loi est nécessaire pour créer un milieu propice aux ONG et aux OSC, et prévoir un cadre juridique distinct à leur intention. L'intention n'est pas de mettre un terme à leurs activités."* »

On trouvera la revue (en anglais) en ligne à : [www.icnl.org/globaltrends](http://www.icnl.org/globaltrends).

L'ICNL se décrit comme « *la principale organisation mondiale de promotion de lois progressistes régissant la société civile* » et affirme qu'elle a « *fourni de l'assistance technique à des initiatives de réforme du droit des ONG dans plus d'une centaine de pays* ».

## Ressources du MAEP pour la société civile

Le **South African Institute of International Affairs (SAIIA)** a publié *The African Peer Review Mechanism: Lessons from the Pioneers*. Il s'agit à la fois d'une étude analytique du MAEP (dans des pays pionniers tels que le Ghana, le Kenya, le Rwanda, Maurice et l'Afrique du Sud) et un recueil de ressources pour la mise en œuvre du MAEP. C'est, à l'heure actuelle, le document le plus complet sur le MAEP; à ce titre, il devrait être accessible à tous les intervenants engagés dans le processus du MAEP. Les organisations de la société civile profiteront particulièrement des idées présentées dans la discussion détaillée et franche portant sur les difficultés et les défis auxquels fait face la société civile durant la mise en œuvre du MAEP dans divers pays. Le livre de 400 pages comprend aussi un DVD où l'on trouve une foule de documents ayant trait au MAEP, en français et en anglais. Le livre peut être téléchargé ou acheté à [www.saiia.org.za](http://www.saiia.org.za).

L'**Unité de soutien du MAEP de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies** a publié le **Manuel à l'intention de la société civile africaine : MAEP**. Les lignes directrices du MAEP affirment que : « *L'organisation de la participation publique au processus du MAEP est en elle-même un aspect central de la mise en valeur des conditions de la gouvernance et du développement économique du pays participant. Ces interactions peuvent créer la confiance, établir et clarifier les mécanismes d'engagement continu et de pouvoir donné aux partenaires* ». Le contenu du manuel de formation est fondé sur les expériences et les enseignements tirés des pays qui ont déjà fait l'objet d'un examen. Le manuel comporte une série de huit modules qui servent de cadre pour orienter les organisations de la société civile dans leurs efforts de participation au processus du MAEP.

**AfriMAP** a publié un nouveau rapport sur la mise en œuvre du MAEP au **Burkina Faso**. Le rapport, rédigé par un avocat burkinabé, jette un regard critique sur le processus d'auto-évaluation du MAEP au Burkina Faso. L'auteur examine l'interaction entre le MAEP et les politiques et événements politiques nationaux, particulièrement le calendrier électoral et le programme de bonne gouvernance mis en place par le gouvernement. Le rapport conclut que les faiblesses techniques dans la collecte de l'information et la hâte avec laquelle le processus a été mis en œuvre donnent l'impression que l'auto-évaluation du MAEP au Burkina Faso a été entreprise davantage pour donner l'impression que le pays donnait suite à l'auto-évaluation que pour tirer des enseignements en vue d'améliorer la gouvernance du pays. On trouvera le rapport en ligne à : [www.afriMAP.org](http://www.afriMAP.org).

## Rapport du séminaire sur le MAEP à Yaoundé

Avec l'appui de la **Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique** et **Partenariat Afrique Canada**, l'ONG camerounaise **COSADER**, a organisé un séminaire de 3 jours sur le MAEP, du 21 au 23 avril, à **Yaoundé**. Le séminaire a réuni 80 participants, dont la plupart provenaient d'OSC, mais un certain nombre d'entre eux étaient des représentants du Parlement, du gouvernement, du secteur privé et des médias.

Le séminaire avait pour but de faire connaître le MAEP à la société civile, de familiariser les participants aux diverses composantes de ce mécanisme et de les aider à préparer la mise en œuvre du MAEP. Le Cameroun est membre du MAEP et a déjà commencé sa phase préparatoire avec la visite d'une équipe de haut niveau du MAEP en juin 2008. Aucun développement majeur n'a eu lieu depuis cette visite, ce qui est préoccupant.

Un certain nombre de recommandations, incluant les suivantes, ont été faites par les participants au séminaire:

- Le gouvernement devrait accélérer le processus de mise en œuvre du MAEP au Cameroun, en mettant en place une Commission nationale de gouvernance indépendante et en y affectant les ressources nécessaires.
- Le gouvernement devrait s'assurer d'impliquer l'ensemble des institutions étatiques dans le processus, en particulier le Parlement.
- Le gouvernement devrait consulter la société civile en vue de la désignation de ses représentants à la Commission et leur fournir les moyens nécessaires à la bonne exécution de leur travaux;
- Le secteur privé devrait s'impliquer dans le processus du MAEP, notamment dans la préparation de l'auto-évaluation et devrait collaborer sur une base de respect mutuel avec la société civile.
- La CEA devrait poursuivre son appui au renforcement des capacités de la société civile, des parlementaires et du secteur privé dans l'appropriation et le suivi de la mise en œuvre du MAEP.

Les participants de la société civile se sont engagés à assurer un suivi indépendant du processus du MAEP au Cameroun et à développer des cadres de concertation propres à cet effet. Ils se sont aussi entendus pour poursuivre les efforts entrepris dans le dialogue avec les parlementaires et le secteur privé dans le but de promouvoir la mise en œuvre du MAEP. La collaboration avec les médias sera renforcée et des efforts seront mis de l'avant pour sensibiliser les populations au MAEP. Enfin, les organisations de la société civile désirent renforcer leurs capacités dans les quatre domaines thématiques du MAEP. Le rapport est disponible en ligne à :

<http://www.pacweb.org/programs-aprm-cs-workshop-reports-e.php>

## VEILLE MÉDIAS

Le 24 mars, **Afrol News** rapportait que le gouvernement du **Lesotho** avait lancé la mission d'examen national du MAEP pour valider les constatations du rapport d'auto-évaluation. Lors du lancement de la mission d'examen, le **premier ministre Pakalitha Mosisili** a affirmé que le MAEP devrait avoir un effet positif sur le terrain. En réponse aux vives critiques voulant que les gouvernements africains hésitent à se critiquer les uns les autres, M. Mosisili a affirmé que la tendance avait changé chez les dirigeants. Selon le premier ministre, le programme d'auto-évaluation a fourni un mécanisme de participation publique qui permet aux citoyens ordinaires de discuter des questions qui les préoccupent. Le chef de la mission du MAEP au Lesotho, le **professeur Adebayo Adedeji**, a dit que la mission sillonnera le pays pour vérifier certaines des préoccupations soulevées. « C'est un processus ardu, mais il confère de la crédibilité au pays. » Le rapport d'évaluation national du Lesotho remis à la mission d'examen a, entre autres, mis au jour des irrégularités et une corruption endémique au sein tant du gouvernement que des institutions privées.

**Ghanaweb** rapportait, le 21 avril, la création du **West African Centre for the Advancement of African Peer Review Mechanism (WACAA)**, un organisme sous-régional qui vise à améliorer les politiques et les normes pour favoriser la coopération et l'intégration régionales. Le Centre, dont le Ghana, le Togo et le Bénin ont eu l'idée, cherche à concevoir des solutions locales et à tenir compte du contexte des divers pays. **Francis Appiah**, secrétaire général de la **Commission nationale du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (NAPRM-GC)**, a déclaré, lors d'une table ronde, à Accra, qu'il s'agissait là d'un contraste marqué par rapport au secrétariat du MAEP et de la CEDEAO, dont le fonctionnement est régi par des procédures et des mandats officiels. M. Appiah a dit que le West African Centre servirait de tribune pour partager des connaissances régionales, promouvoir l'appropriation et la participation populaires, et produire des connaissances locales et populaires sur le MAEP.

Le **Times of Zambia** rapportait le 1<sup>er</sup> mai que le gouvernement avait mis au défi les médias de sensibiliser la population à l'importance de la coopération avec les chercheurs chargés de recueillir des données pour l'auto-évaluation de la Zambie dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Le ministre de l'Information et des Services de radiodiffusion, **Ronnie Shikapwasha**, a dit à Lusaka que les médias devraient s'intéresser vivement au processus du MAEP et faire comprendre à la population qu'il fallait faire preuve de franchise à l'égard des chercheurs durant leur collecte de

données. Prenant la parole lors d'un atelier qu'il animait sur la sensibilisation aux médias dans le cadre du processus du MAEP, le lieutenant-général Shikapwasha a aussi dit que l'adoption prévue par la Zambie du Freedom of Information Bill aiderait à faire avancer le processus du MAEP. Il a dit que le gouvernement avait examiné la Freedom of Information Act de la Grande-Bretagne et estimait qu'il y avait lieu de mettre en place certaines structures avant d'adopter la loi nationale, pour garantir un accès plus rapide à l'information, pour le bien de toute la population. Le lieutenant-général Shikapwasha a dit que le gouvernement avait confié à la Commission nationale (CN) du MAEP, dont les représentants proviennent surtout de la société civile, le mandat de piloter le processus afin qu'il ne soit pas politisé.

### PLUS DE LA MOITIÉ DES PAYS AFRICAINS ONT MAINTENANT ADHÉRÉ AU MAEP

**Vingt-neuf** pays ont adhéré officiellement au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs:

**Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo et Zambie.**

Les pays qui n'ont pas encore adhéré au MAEP sont les suivants:

**Botswana, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Libye, Madagascar, Maroc, Namibie, Niger, Sahara occidental, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tchad, Tunisie et Zimbabwe.**

**Le MONITEUR du MAEP** est un bulletin périodique sur la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Il vise à promouvoir la participation active de la société civile africaine au processus du MAEP, de façon à renforcer le MAEP et à faire en sorte qu'il favorise une meilleure gouvernance et entraîne des bénéfices à long terme pour l'Afrique.

**Le MONITEUR du MAEP** est publié en français et en anglais par Partenariat Afrique Canada, et reçoit l'appui du Centre International de Développement International (CRDI).

#### Partenariat Afrique Canada

600-331 rue Cooper, Ottawa, Ontario, K2P 0G5, Canada

Tél.: +1-613-237-6768

Courriel : [info@pacweb.org](mailto:info@pacweb.org)

[www.pacweb.org](http://www.pacweb.org)

ISSN: 1718-780X